

Dossier suivi par :
Eric LE BORGNE
eric.leborgne@bassin-
sarthe.org

Vos réf. :
Augmentation activité de
découpe porcs –
n° AIOT : 0057200245
Nos réf. :
ELB/240821/C1

Pièce(s) jointe(s) :
Note d'accompagnement
transmise aux membres du
bureau

Madame Agnès WERNER
Directrice Départementale
Direction Départementale de la Protection des
Populations (DDPP)
19 boulevard Paixhans
CS 91631
72016 LE MANS Cedex 2

Saint Léonard des Bois, le 1^{er} juillet 2024

Objet : Demande d'avis : Augmentation activité de découpe porcs - DANISH CROWN DIVISION
PORC- Bonnétable (72)

Madame la Directrice,

Via le guichet unique numérique de l'environnement en date du 17 avril 2023 puis du 7 juin 2024, vous sollicitez l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sarthe amont sur le dossier d'augmentation de l'activité de découpe de porcs à Bonnétable.

Je vous informe que le bureau de la Commission Locale de l'Eau s'est réuni le 9 mai 2023 et a étudié ce dossier. **Après analyse, le bureau de la CLE a estimé ce projet conforme et compatible avec le SAGE Sarthe amont. Les évolutions du dossier de juin 2024 ne modifiant pas à notre connaissance les éléments de compatibilité avec le SAGE, l'avis demeure identique.**

Vous trouverez ainsi dans la note jointe les éléments de ce dossier que nous avons étudiés vis-à-vis de la conformité et la compatibilité du SAGE Sarthe amont.

Cependant, le bureau de la Commission Locale de l'Eau souhaiterait émettre quelques remarques :

- *Il est étonnant qu'il n'existe pas de séparateur à hydrocarbures en amont du bassin de décantation, alors qu'un nombre important de véhicules transitent sur les espaces imperméabilisés de l'entreprise*
- *Il est noté la plus-value du projet d'extension qui va permettre d'intégrer une modernisation de la phase de pré traitement des effluents avant de rejoindre la station d'épuration communale de Bonnétable (qui est considérée comme NON CONFORME vis-à-vis de ses rejets). Néanmoins, il semble nécessaire de s'assurer que les performances du pré traitement permettront au minimum de pallier l'augmentation de la charge organique liée à l'extension*
- *Il est noté la plus-value du projet d'extension qui va désormais permettre de disposer d'un suivi qualitatif en plus du suivi quantitatif déjà réalisé. Néanmoins, l'entreprise envisage ce suivi dans une temporalité mensuelle, qui pourrait s'amoindrir si les résultats s'avéraient homogènes. Les membres du bureau estiment qu'une mesure mensuelle est un minimum et qu'elle doit être maintenue dans le temps.*

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Pascal DELPIERRE
Président de la Commission Locale de l'Eau du
SAGE du Bassin de la Sarthe Amont



Alençon, le 25 avril 2023

NOTE
à l'attention de(s)

Dossier suivi par : M. Eric LE BORGNE

Nos réf. ELB/250402/N1

Membres du bureau de la CLE
du SAGE du bassin de la Sarthe Amont

Objet : Dossier pour avis – Dossier soumis à autorisation environnementale via le guichet unique numérique de l'environnement GUNenv - DDPP 72 - SPE - SPE – Augmentation activité de découpe porcs

DANISH CROWN DIVISION PORC est spécialisée dans la découpe de viandes de porcs (jambons, poitrines, épaules, longes) destinées à la salaison ou la vente en frais et en congelés.

L'activité du site de Bonnétable s'organise autour des activités principales suivantes :

- Réception de pièces de découpe primaire et de demi-carcasses de viandes
- Découpe/désossage
- Conditionnement en cuves et en bacs (frais) ou en carton et en bloc congelé (congelé)
- Congélation de la viande au niveau des tunnels de congélation et démoulage
- Stockage en chambre froide
- Expédition des produits finis.

Les locaux de DANISH CROWN DIVISION PORC sont installés sur une partie des locaux de l'ancien abattoir public de Bonnétable, construit en 1974. Environ 50% des bâtiments a été rénové pour accueillir l'activité de découpe.

- ✓ En 1989, trois anciens cadres LBC ont créé la société SARTH DESOSS' constituée de 5 personnes.
- ✓ En 1990, l'abattoir municipal est fermé.
- ✓ En 1993, SARTH DESOSS' est rebaptisé DESFIS. La société comprenait un seul bâtiment regroupant les locaux de production et les locaux administratifs.
- ✓ En 1994, DESFIS s'installe dans de nouveaux locaux plus importants (toujours sur l'ancien site de l'abattoir municipal).
- ✓ En 1996, la capacité de production est augmentée via une extension de l'activité.
- ✓ En 2004, une nouvelle extension de capacité de désossage et de préparation de viande est mise en place, et est accompagnée de la création d'aménagements et d'infrastructures. A cette période, la capacité de production du site était de 110 tonnes de produits finis par jour.
- ✓ Au fil des années, les installations du site se sont modernisées et optimisées, avec des augmentations de capacité de production successives. Au début des années 2010, la capacité de production a été augmentée à 169 tonnes de produits finis par jour.



DANISH CROWN DIVISION PORC souhaite augmenter sa capacité de production.

L'entreprise est actuellement en capacité de produire 170 tonnes de produits finis par jour. Dans le cadre de son projet, elle vise un objectif de production de 220 tonnes de produits finis par jour.

Les activités menées sur le site de Bonnétable ne seront pas modifiées. Les activités réorganisées dans le cadre de ce projet sont les suivantes :

- Réception et transit des matières premières,
- Découpe et désossage des matières premières,
- Stockage des matières d'emballages.

Pour accompagner son projet d'augmentation d'activité, l'exploitant prévoit la construction d'un nouveau bâtiment administratif d'une surface au sol de 180 m². Il sera constitué de bureaux, d'une salle de formation et de vestiaires et s'inscrit dans l'objectif d'amélioration des conditions de travail des collaborateurs.

Ce bâtiment n'accueillera aucune activité de production.

Du fait que l'entreprise est considérée comme une installation classée (ICPE), l'évolution projetée par le site DANISH CROWN DIVISION PORC est soumise à Evaluation Environnementale de façon systématique (Rubrique 1). Une étude d'impact est donc jointe au dossier de Demande d'Autorisation Environnementale.

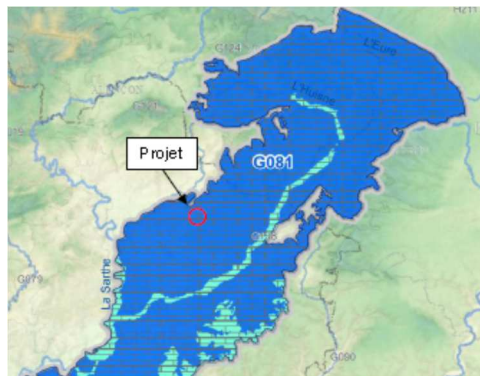
Contexte hydrographique et hydrogéologique :

Selon le site Infoterre, l'assiette foncière du site est concernée par les masses d'eau souterraine suivantes :

- Une masse d'eau souterraine de niveau 1 : « Sables et grès du Cénomaniens sarthois libres et captifs » (code européen FRGG081, code Sandre GG081),
- Une masse d'eau souterraine de niveau 2 : « Calcaires du Lias et Dogger mayennais et sarthois captifs » (code européen FRGG120, code Sandre GG120).

Le site étudié est longé par la rivière « le Tripoulin » au Sud et caractérisé par la présence de la station d'épuration communale à 70 m au Sud-Ouest.

La masse d'eau superficielle de référence est « l'Orne Saosnoise et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Sarthe » (FRGR0471).



Le site DANISH CROWN DIVISION PORC ne possède pas de prélèvement des eaux souterraines et aucun captage destinée à l'alimentation en eau potable n'est effectué à proximité du site dans la nappe sous-jacente.

Eaux pluviales :

Les eaux pluviales ruisselant sur les surfaces imperméabilisées sont collectées et canalisées dans un réseau spécifique pour rejoindre le bassin de rétention de 1000 m³ du site. Ce bassin, détenu en commun avec l'entreprise voisine CHARCUTERIE RUEL, joue également le rôle de régulation des eaux pluviales.

Les eaux de ruissellement ne sont pas susceptibles d'être polluées. DANISH CROWN prévoit un entretien régulier de ses réseaux (nettoyage et curage).

Aucun dispositif de traitement de type séparateur à hydrocarbures n'est présent sur le site.

Compte tenu de ces éléments, DANISH CROWN propose la mise en place d'une surveillance annuelle de ces rejets d'eaux pluviales, selon les paramètres suivants : température, pH, Matières en Suspension avec une valeur limite de 35 mg/l, DCO (sur effluent non décanté) avec une valeur limite de 125 mg/l, Hydrocarbures avec une valeur limite de 10 mg/l.

En cas de dépassement de ces valeurs limite, une opération de nettoyage du réseau des eaux pluviales sera lancée.

Dans le cas d'une pollution accidentelle qui atteindrait le réseau des eaux pluviales, la pollution orientée vers le bassin de 1 000 m³ du site, sera confinée via la fermeture de la vanne en sortie du bassin.

La mise en place des nouveaux bureaux administratifs se fera sur une surface actuellement imperméabilisée. Ainsi, la gestion actuelle des eaux pluviales ne sera pas modifiée par le projet.

Risque inondation :

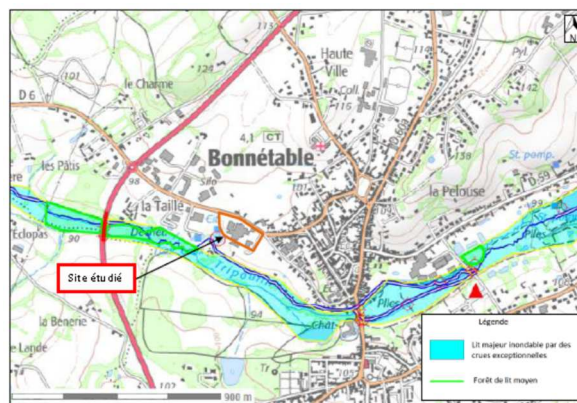
« Le risque de remontée de nappe dans les sédiments est présent tout le long de la rivière Le Tripoulin, dans un périmètre restreint. Il n'y a pas de risque de débordement de nappe ou d'inondation de cave au-delà.

Le site se trouvant tout juste au nord de la rivière, il se trouve en zone potentiellement sujette aux inondations de cave et aux débordements de nappe.

La commune n'est pas exposée à un territoire à risque important d'inondation (TRI), ni concernée par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation.

Un atlas des zones inondables a été mis à jour le 10 juin 2013. Celui-ci met en évidence un lit majeur inondable par des crues exceptionnelles sur la commune de Bonnétable proche du site DANISH CROWN DIVISION PORC.

En 2018, de fortes pluies ont causé des inondations et un affaissement de terrain, notamment au niveau du Château de Bonnétable, à proximité du site. Cependant, ce dernier n'a pas été atteint par les inondations touchant une grande partie de la commune. »



Concernant les risques naturels, un faible risque d'inondation est présent dans la partie sud du périmètre du site DANISH CROWN DIVISION PORC, le long du Tripoulin. Cependant, cette zone naturelle n'étant pas occupée par les installations industrielles, aucune mesure spécifique n'est retenue au regard de ce risque.

Zones humides :



Comme l'illustre la carte, la zone d'étude n'est pas concernée par la présence d'une zone humide au droit du site.

Cependant, une probabilité assez forte de présence de zone humide est recensée au niveau du cours d'eau Le Tripoulin. »

Rejets d'effluents :

Les eaux usées industrielles générées par les activités du site passent par la station de prétraitement du site, avant de rejoindre le réseau communal des eaux usées et la station d'épuration.

DANISH CROWN DIVISION PORC dispose d'une convention de rejet avec la commune de Bonnétable. Le site est autorisé à rejeter 60m³ d'eaux usées par jour. Ces rejets s'effectuent 5 jours par semaine. Un suivi journalier est réalisé sur le volume d'eau rejeté au niveau de la station d'épuration. La station de prétraitement du site est équipée d'un compteur permettant d'assurer ce comptage.

Dans le cadre de l'extension de ses activités, DANISH CROWN va moderniser ses installations de prétraitement. En effet, DANISH CROWN étudie une solution de traitement et de lissage de ces effluents industriels, avec la société ATLANTIQUE INDUSTRIE. Cette solution s'organise en deux phases :

1. mise en place d'une installation de traitement, et d'une solution de lissage des rejets,
2. en cas de dépassement des normes de rejets, mise en place d'un traitement physico-chimique.

L'objectif est d'assurer un suivi quantitatif et qualitatif.

DANISH CROWN prévoit de conserver un suivi mensuel de ces rejets d'eaux usées industrielles, à la suite de la mise en place des nouvelles installations. En cas de constat d'absence de dépassement des paramètres étudiés, l'exploitant propose d'assurer un suivi trimestriel.

CONFORMITÉ / COMPATIBILITÉ vis-à-vis du SAGE Sarthe amont :

Articles pouvant être concernés par le projet :

Article n° 7 : Protéger et reconquérir les zones d'expansion de crues

Dispositions pouvant être concernées par le projet :

Disposition n°26 : Réduire la pollution liée à l'imperméabilisation des sols

Disposition n°36 : Créer, restaurer et préserver les zones d'expansion de crues

L'extension prévue est réalisée sur un secteur déjà imperméabilisé, en dehors du lit majeur du Tripoulin. Le projet semble donc conforme au règlement et compatible au PAGD du SAGE

CONCLUSION :

Le projet d'extension en lui-même semble compatible et conforme au SAGE Sarthe amont.

Le risque principal concernant l'enjeu EAU demeure sur les rejets. Bien que ce point ne soit pas directement encadré par le SAGE, il peut être noté :

- Il est étonnant qu'il n'existe pas de séparateur à hydrocarbures en amont du bassin de décantation, alors qu'un nombre important de véhicules transitent sur les espaces imperméabilisés de l'entreprise
- La plus-value du projet d'extension qui va permettre d'intégrer une modernisation de la phase de pré traitement des effluents avant de rejoindre la station d'épuration communale.
- En parallèle, il sera réalisé un suivi des effluents plus poussé puisque jusqu'alors uniquement basé sur le quantitatif, mais qui semble nécessaire de maintenir à une périodicité mensuelle.